

**République Française**

**Département de l'Ardèche**

**Syndicat Mixte du Conservatoire  
Ardèche Musique et Danse**

**. Extrait du registre des délibérations du comité syndical.**

**Séance du mardi 20 octobre 2020**

**N° 784      2020**

**Objet : Approbation des conventions de mises à disposition de 2 agents par le Conseil Départemental de l'Ardèche**

<b>Nombre de représentants au Comité Syndical : 12</b>		<b>Nombre total de voix du Comité Syndical : 18</b>	
Collège des représentants du Département : 3 représentants (porteurs de 3 voix)		Collège des représentants des communes et des EPCI : 9 représentants (porteurs d'1 voix)	
Présents :	1	Présents :	7
Représentés par un pouvoir :	2	Représentés par un pouvoir :	1
Votants :	3	Votants :	8
Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	9	Nombre de voix exprimables <sup>1</sup> :	8
<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>9</b>	<b>Suffrages exprimés :</b>	<b>8</b>
<b>Quorum<sup>2</sup> constaté = 8+3=11</b>	<b>Total des suffrages exprimés : 17</b>		

L'an deux mille vingt, le vingt octobre à dix-huit heures et trente minutes, Salle annexe, Gymnase Fernand Chapelle, à Tain-l'Hermitage, après avoir été régulièrement convoqué par courrier en date du douze octobre deux mille vingt, le comité syndical s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Paul BARBARY. Le quorum, fixé à 7 personnes présentes ou représentées, était atteint (8 élus présents + 3 représentés par un pouvoir).

**Etaient présents ou représentés avec voix délibérative :**

**1. Elus du comité syndical :**

Mesdames : Laurence ALLEFREDES (titulaire), Pascale BORDE-PLANTIER (titulaire), Mireille DESESTRET (titulaire), Martine ROUMEZY (titulaire) ;  
Messieurs : Paul BARBARY (titulaire), Mathieu LACHAND (titulaire), Philippe EUVRARD (titulaire), Emile LOUCHE (suppléant),

**2. Elus du comité syndical représentés par un pouvoir :**

Mesdames : Marie-Pierre CHAIX (titulaire, donne son pouvoir à Pascale BORDE-PLANTIER), Christine FOUR (titulaire, donne son pouvoir à Paul BARBARY)  
Messieurs : Olivier PEVERELLI (titulaire, donne son pouvoir à Laurence ALLEFREDES)

**Etaient présents sans voix délibérative :**

**1. Elus des communes, des EPCI et du Département :**

Les représentants des communes de : Plats, Saint-Victor, Saint-André-en-Vivarais et Pailharès

**2. Autres présents :**

<sup>1</sup> Nombre de voix exprimables = (nombre de présents + nombre de représentés) x nombre de voix

<sup>2</sup> Le quorum du comité syndical est atteint quand 7 de ses membres sont présents ou représentés (article 6.3 des Statuts).

Mesdames : Valérie CHAMBOULEYRON, Estelle DELAFONTAINE,  
Messieurs : Sébastien ETIENNE, Arzel MARCINKOWSKI, Lionel MARIANI ;

**Etaient absents ou excusés :**

*1. Elus du comité syndical :*

Mesdames : Mesdames : Stéphanie BARBARTO (suppléante), Véronique CHAIZE (suppléante), Anne CHANTEREAU (suppléante), Christine FOUR (titulaire), Hélène LACROIX (titulaire), Barbara TUTIER (suppléante), Nadège VAREILLE (suppléante).

Messieurs : Denis DUCHAMPS (suppléant), Alain DEFFES (titulaire), Christophe FAURE (suppléant), Patrick OLAGNE (suppléant), Olivier PEVERELLI (titulaire), Marc-Antoine QUENETTE (suppléant), Denis REYNAUD (suppléant).

**Secrétaire de séance :**

Madame : Mireille DESESTRET

---

**Objet : Approbation des conventions de mises à disposition de 2 agents par le Conseil Départemental de l'Ardèche**

**Vu :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les articles 61 à 63 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux ;
- le décret n°2011-541 du 17 mai 2011 modifiant certaines dispositions relatives au recrutement et aux positions des fonctionnaires territoriaux ;
- les projets de conventions, ci-annexés ; adoptés par le conseil départemental de l'Ardèche le 4 mai 2020 et le 7 septembre 2020 ;

**Entendu l'exposé du Président de séance précisant l'objet de cette délibération :**

- « Je soumetts à l'approbation du comité syndical deux conventions relatives à la mise à disposition de deux agents du Conseil Départemental de l'Ardèche auprès du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse.
- Dans le premier cas (cf. Annexe), le Conseil Départemental de l'Ardèche met à disposition partiellement un agent, à hauteur de 20 % de son temps de travail auprès de notre collectivité. Cet agent exerce les fonctions de directeur administratif et financier, plus particulièrement chargé de la gestion stratégique et des missions liées au Comité Syndical, au budget et aux marchés publics. Cette mise à disposition est d'une durée d'un an, du 1<sup>er</sup> septembre 2020 au 31 août 2021. Celle-ci est gracieuse, le Syndicat Mixte étant exonéré de l'obligation de remboursement de la rémunération de l'agent et des cotisations et contributions.
- Dans le second cas (cf. Annexe), le Conseil Départemental de l'Ardèche met à disposition un agent à temps complet, chargé de la mission « conduite des changements stratégiques et gestion financière ». Cette mise à disposition est d'une durée d'un an, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2020 et sera, elle-aussi, gracieuse.
- Ces deux emplois relèvent de la Catégorie A.
- Aussi, sur la base de cette présentation et des éléments communiqués, je vous propose :

- D'APPROUVER les termes des conventions ci-annexées et relatives à la mise à disposition de deux agents du Conseil Départemental de l'Ardèche auprès du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse ;
  - DE M'AUTORISER à signer celles-ci.
- Si cette proposition vous agréée, je vous invite à formaliser votre décision en adoptant le présent projet de délibération. »

**Après en avoir délibéré par :**

**17 vote(s) « POUR »**

**0 vote(s) « CONTRE »**

**0 abstention(s)**

- **APPROUVE** les termes des conventions ci-annexées et relatives à la mise à disposition de deux agents du Conseil Départemental de l'Ardèche auprès du Syndicat Mixte Ardèche Musique et Danse
- **AUTORISE** le Président du Syndicat Mixte à signer celles-ci

**Pour extrait certifié conforme,**



**Le Président du Syndicat Mixte.**

